

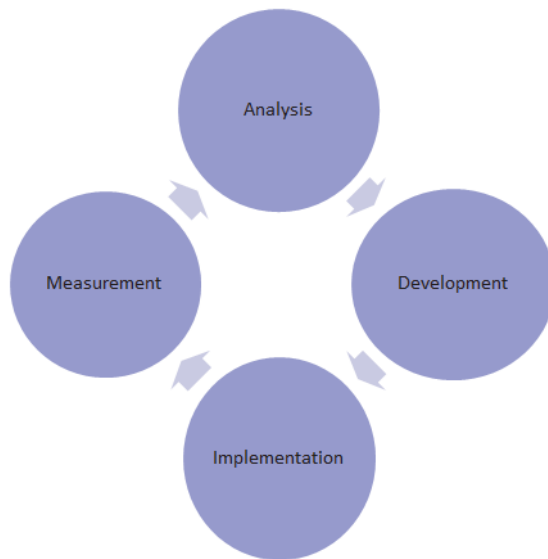
Lignes directrices d'amélioration continue

Lignes directrices pour le suivi et la responsabilisation relativement à la [Boîte à outils sur la sécurité dans le sport d'Ottawa](#).

Aperçu :

Il est important qu'un organisme fasse régulièrement le point avec toutes les parties prenantes pour s'assurer qu'il répond aux attentes découlant de ses engagements. Dans le cas de la [Boîte à outils sur la sécurité dans le sport d'Ottawa](#), un modèle d'amélioration continue a été utilisé pour créer ses éléments adaptés. Pour pouvoir continuer à bénéficier de ces éléments, il sera important pour les organismes de sport communautaire d'Ottawa de considérer chacun de ceux-ci comme faisant partie de leur stratégie organisationnelle en sécurité dans le sport et d'entamer leur propre cycle annuel d'amélioration continue.

Nous recommandons d'utiliser ce **cycle d'amélioration continue** basé sur le graphique suivant :



Ce cycle comporte quatre étapes :

1. **Analyse**
2. **Développement**
3. **Mise en œuvre**
4. **Mesure**

Chaque étape constitue un élément crucial pour garantir la qualité et la responsabilisation. Et chacune est nécessaire pour achever le cycle. Il est recommandé de commencer à l'étape de l'analyse afin d'éclairer la prise de décision sur la base des preuves acquises à l'étape de l'analyse.

Analyse : cette étape permet d'explorer les problèmes qui peuvent survenir. Il est utile d'avoir une vue d'ensemble et d'identifier les points forts et les lacunes de la stratégie de votre organisme en matière de sécurité dans le sport. Il est recommandé de le faire chaque année pour être proactif et éviter les surprises, ou encore, quand une situation est portée à votre attention. L'analyse peut se faire par le biais d'enquêtes ou d'autres moyens d'interaction avec les parties prenantes. En fonction de la relation de l'organisme avec ses parties prenantes et des questions examinées, elle peut être réalisée par l'organisme ou par un tiers indépendant.

Développement : si votre analyse a permis d'identifier des domaines nécessitant une amélioration, cette étape permet de se concentrer sur ces priorités et de développer de nouveaux éléments ou de compléter ceux qui existent déjà. Vous avez peut-être constaté que certains des éléments de la [Boîte à outils sur la sécurité dans le sport d'Ottawa](#) répondent à vos besoins, tandis que vous voudrez peut-



être en améliorer ou en adapter d'autres en fonction de votre propre analyse de la façon dont ceux-ci servent votre stratégie en matière de sécurité dans le sport.

Mise en œuvre : à partir du moment où vous avez défini ce dont vous avez besoin, il est essentiel de disposer d'un plan de mise en œuvre qui soit partagé avec toutes les parties prenantes afin de garantir la connaissance du plan par tous et la compréhension des rôles au sein du plan. Un **Guide de mise en œuvre** est fourni avec la [Boîte à outils sur la sécurité dans le sport d'Ottawa](#). Il se peut que vous souhaitiez mettre à jour ce guide pour y ajouter vos propres ressources nouvellement développées ou adaptées. L'élément clé de la mise en œuvre est la communication claire de la raison d'être des changements.

Mesure : cette dernière étape est nécessaire pour achever le cycle et garantir que les changements que vous avez entrepris fonctionnent. Les organismes sont confrontés à des problèmes quand ils présument que tout le monde connaît et respecte les mêmes protocoles. La mesure de la sensibilisation et de l'adhésion permettra de s'assurer que les décisions sont fondées sur des preuves et de garantir que les normes de sécurité dans le sport sont respectées.

Répétition : une fois que vous avez terminé chaque étape du cycle, poursuivez le cycle régulièrement pour vous assurer de demeurer proactif.

Mise en œuvre du cycle d'amélioration continue en vertu de la Démarche de Boîte à outils sur la sécurité dans le sport d'Ottawa et de ses éléments :

- [Politiques](#)
- [Exigences en matière de formation](#)
- [Interaction](#)
- [Ressources](#)

Dans l'ensemble, chacun des éléments de la Démarche comme identifiés ci-dessus devrait être imbriqué dans chacune des quatre étapes du cycle d'amélioration continue (selon le graphique précédent). Quand vous passez en revue chacune des étapes du cycle, voici quelques exemples précis à examiner chaque année pour vous assurer que vous êtes proactif.

Politiques :

1. Assurez-vous que toutes les politiques incluses dans le **modèle d'ensemble de politiques sur la sécurité dans le sport (EPSS) d'Ottawa** ([situé sur la page de politiques de la Boîte à outils](#)) ont été adaptées et approuvées par votre conseil d'administration. S'il y a eu des changements importants dans le domaine de la sécurité sportive, mettez à jour vos politiques pour qu'elles reflètent ces changements. Si vous êtes en doute, consultez le [Conseil du sport d'Ottawa](#), [l'Association canadienne des entraîneurs](#) ou consultez un expert en politiques sportives.
2. Vos politiques fonctionnent-elles comme prévu? Avez-vous remarqué une différence dans la façon dont les gens interagissent?
3. Les gens sont-ils au courant de ces politiques? Comment le savez-vous?
4. Si vous apportez des changements à vos politiques, communiquez ces changements à toutes les parties prenantes et assurez-vous qu'ils sont respectés conformément à la section sur les politiques du *Guide de mise en œuvre* de la Boîte à outils sur la sécurité dans le sport d'Ottawa.



Exigences en matière de formation :

1. Assurez-vous que toutes les parties prenantes qui doivent suivre une formation conformément à votre **matrice de vérification des antécédents et de formation** à l'annexe A de votre **Politique en matière de vérification des antécédents** l'ont fait.
2. Vérifiez si vos méthodes de communication et de suivi fonctionnent.
3. Faites le point avec vos parties prenantes pour obtenir leur avis quant à vos exigences de formation.
4. Si de nouvelles formations ont été recommandées pour vos parties prenantes, envisagez de les intégrer à vos exigences.

Interaction

1. Passez en revue votre **Protocole de communication et d'interaction** conformément à la [section sur l'interaction](#) du **Guide de mise en œuvre de la Boîte à outils sur la sécurité dans le sport d'Ottawa** pour voir si celui-ci est sur la bonne voie et s'il fonctionne.
2. Faites de ce domaine une priorité pour vous assurer que vous entendez toutes les parties prenantes dans le cadre de vos étapes d'analyse et de mesure. Si des parties prenantes clés vous échappent, prenez l'initiative de les contacter directement pour les impliquer.
3. Assurez-vous que vos gestionnaires et entraîneurs connaissent les [Conseils de compte-rendu en sécurité dans le sport pour les gestionnaires](#) et les [Conseils de compte-rendu en sécurité dans le sport pour les entraîneurs](#) et qu'ils se sentent soutenus dans la réalisation annuelle des comptes- rendus.
4. Vérifiez auprès de votre soutien technique que vos méthodes de communication et d'interaction sont efficaces et mettez-les à jour ou utilisez-en de nouvelles, si nécessaire.

Ressources

1. Passez en revue les liens de votre site Web pour vous assurer qu'ils sont toujours exacts et pertinents.
2. Vérifiez auprès de vos parties prenantes quelles ressources leur ont été les plus utiles.
3. Assurez-vous que toutes vos ressources rejoignent les parties prenantes souhaitées.
4. Si de nouvelles ressources ont été recommandées à vos parties prenantes, envisagez de les mettre en lien sur votre site Web ou sur vos pages de médias sociaux.

Conclusion

Merci de votre engagement à la sécurité dans le sport et aussi de veiller à ce que votre organisme reste à jour et proactif face aux enjeux en constante évolution de la sécurité dans le sport. Pour toute question ou préoccupation, veuillez contacter le [Conseil du sport d'Ottawa](#).